

[Http://monmediawiki.fr/monuments](http://monmediawiki.fr/monuments) aux Morts de Maule

De Le Wiki de la Grande Guerre
Aller à : navigation, rechercher

LES MONUMENTS AUX MORTS DE MAULE

Dès la signature du traité de Versailles en juin 1919, des voix se font entendre à Maule afin de célébrer la mémoire des soldats morts au champ d'honneur. Le 13 août 1919, le conseil municipal adopte le projet d'élever un monument au cimetière. Le 20 janvier 1920, le nouveau conseil, fraîchement élu, décide d'ouvrir une souscription afin de financer l'érection du monument aux Morts. Le projet est confié à une commission spéciale.

Celle-ci propose d'ériger un monument rue du Ponceau, sur la place qui servait auparavant d'aire de retournement au tramway. Le conseil entérine cette proposition le 21 mars 1920. La place s'appellera place des Combattants. Il est également décidé d'élever un monument au cimetière et c'est à M. Deschamps, architecte à Mantes, qu'est confiée la tâche d'établir plans et devis. Lucien Piscoret, marbrier à Maule, dont le fils André est mort aux Eparges en septembre 1916, propose de traiter à forfait comme suit :

- Monument de la place du Ponceau 10 700 F
- Monument du cimetière 10 300 F

Sur ces bases, le 24 juillet 1920, le conseil municipal approuve les plans et devis d'un montant total de 25 462 F. Ceux-ci comprennent les honoraires de l'architecte et les travaux d'aménagement de la place qui seront exécutés par les cantonniers.

La souscription ayant rapporté 7 835,50 F, c'est finalement un emprunt de 18 000 F qui sera contracté auprès du Crédit Foncier de France au taux de 6,95 % sur 30 ans. Cette opération sera autorisée par le préfet le 23 novembre 1920. Un décret du 21 octobre signé du président de la République Alexandre Millerand avait auparavant approuvé la projet d'érection de deux monuments à Maule.

Le 14 mars 1921, le conseil municipal autorise le maire à ordonnancer les dépenses des travaux sur les fonds provenant de la souscription publique et de l'emprunt. Les travaux peuvent commencer !

C'est le 30 mai 1921 que le conseil arrête la liste des 60 noms qui seront inscrits sur les monuments. La liste est placardée à la porte de la mairie. La municipalité recevra ensuite plusieurs demandes d'ajouts, deux seront acceptées, une troisième sera déclinée. Les deux monuments sont très différents dans leur composition.

Le monument érigé sur la place des Combattants est classique : un obélisque en pierre de pays à trois niveaux sur un socle à deux degrés. Huit piliers en pierre figurant des obus enchaînés symbolisent la paix retrouvée. Sur le deuxième niveau on a gravé : « A la mémoire glorieuse des enfants de Maule Morts pour la France ». Sa décoration est sobre. Le conseil municipal avait décliné la proposition du curé de la paroisse d'ajouter la Croix de Guerre sur les deux monuments. Le troisième niveau porte simplement, à l'origine, une palme en bronze recouvrant une couronne mortuaire. C'est plus tard qu'on ajoutera une composition en bronze formée d'un drapeau en berne enveloppant une palme et un casque.

Une clôture en fer et grillage entoure le monument et protège son accès.

Les noms des braves sont gravés de chaque côté par ordre alphabétique, sans indication de grade, de décoration, de date et lieu de décès. Tous sont égaux devant la mort et la gloire !

Au fil du temps, sous l'impulsion du Souvenir Français, onze noms ont été ajoutés. On a ajouté également les noms des victimes des conflits ultérieurs, 1939-1945 (6), Indochine (3), Algérie (1). Figure également le nom de Laurent Toutain, mort en 1870. A Maule, on a choisi de célébrer aussi les victimes civiles déportées lors du conflit 1939-1945 (4).

Le monument du cimetière est une imposante stèle commémorative, installée face à l'entrée principale. Du portail on distingue la silhouette d'un soldat dont seul le buste émerge d'une tranchée. Le monument domine Maule et la vallée de la Mauldre. Les noms des soldats sont gravés sur la face regardant l'Est, face à l'ennemi. Sur l'autre face, au sommet, on a inscrit « A nos Morts ». Puis dans un cartouche, en dessous, « La ville de Maule reconnaissante à ses enfants Morts pour la France ». Une couronne de lauriers et une épée gravées en relief complètent la décoration. Au pied, on a gravé le blason de la commune de Maule dont les couleurs rappellent les armes des premiers barons du XI^e siècle.

Des plaques de marbre noir reprenant les noms des victimes des différents conflits, offertes par le Souvenir Français et la commune, ont remplacé les gravures d'origine.

L'abbé Thirion, curé de la paroisse, n'est pas en reste. En mai 1919, il lance une souscription auprès de ses paroissiens destinée à financer une plaque commémorative en marbre blanc pour honorer « ...les braves tombés au champ d'honneur et dont les parents habitent Maule. » Lucien Piscoret est chargé de graver les cinquante noms qui figurent à l'origine sur la plaque. Celle-ci coûte 200 F et la gravure revient à 0,50 F par lettre soit environ 600 caractères. Un coût global d'environ 600 F. Gageons que pour l'abbé Joseph Thirion, né en 1850 en Lorraine, annexée en 1871, cette commémoration a pris une saveur particulière.

La plaque, installée au-dessus du banc d'œuvre dans l'église Saint-Nicolas, porte la dédicace suivante : « Dieu et Patrie. Que la prière accompagne l'âme de nos héros ». Elle sera dévoilée lors de la messe précédant l'inauguration des deux monuments.

Le 23 septembre 1921, le conseil arrête la date d'inauguration des monuments au 23 octobre suivant. Un crédit de 2 000 F sera voté pour couvrir les frais occasionnés par cette cérémonie, dont l'achat de 24 drapeaux. Le Semeur de Versailles du 27 octobre 1921 nous en résume la solennité : « Inauguration religieuse de deux monuments Maule a inauguré dimanche deux monuments aux morts de la guerre, l'un au cimetière qui a été béni par M. le curé, l'autre place des Combattants qui a été inauguré sous la présidence de M. le Secrétaire de la Préfecture, assisté de MM. Tardieu et Bonnefous, députés de Seine-et-Oise. La cérémonie a débuté par une imposante messe de Requiem, où une éloquente oraison funèbre fut faite par Mgr Périé et à laquelle assistaient, avec toutes les sociétés locales, M. le maire (NDLR : Léon Paquier, notaire à Maule et maire de 1919 à 1925) et son conseil municipal, M. le conseiller général et M. le conseiller d'arrondissement. La maîtrise, dirigée par M. Scrive, se surpassa et l'excellente Harmonie de Maule fut à la hauteur de sa réputation. M. le maire, qui avait organisé la solennité, peut être fier de son succès. Bonne journée pour la France ! »

Dans son numéro du 29 octobre 1921, le petit Mantais nous fait revivre l'intégralité de la cérémonie. C'est ainsi à M. Fourmont, président de l'Union Nationale des Combattants que revint la tâche d'égrainer avec émotion les noms des 62 poilus, morts en héros. Deux d'entre eux (Alphonse Dufays et Léon Doullé) reçurent la médaille militaire à titre posthume.

Tous les ans, le 11 novembre, la municipalité honore publiquement les morts des différents conflits devant le monument de la place des Combattants. Le 1^{er} novembre, au cimetière, c'est le Souvenir Français qui propose de se recueillir devant le monument pour honorer les Maulois Morts pour la France, mais également les cinquante victimes militaires de la grippe espagnole inhumées dans le carré militaire.

ACIME Jean-Claude Alexandre

Sources : Archives départementales des Yvelines, Archives municipales de Maule, revue n° 41 de l'ACIME.

Récupérée de

« https://wiki1418.yvelines.fr/index.php?title=Http://monmediawiki.fr/monuments_aux_Morts_de_Maule&oldid=6883 »



- Mentions Légales
- Données personnelles